

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 12 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi douze juin à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE
1	CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ET SERVICES CONNEXES - RETRAIT D'UN MEMBRE DU GROUPEMENT "EPIC CHAMBERY TOURISME ET CONGRES"	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le retrait de l'EPIC Chambéry Tourisme et Congrès en tant que membre du groupement de commandes ; Approuve l'ajout du site Le Manège comme point de livraison sur la liste des sites du client « Ville de Chambéry » dans le cadre du marché.	4 min
2	DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER - SQUARE PAUL VIDAL	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Considérant la désaffectation des parcelles cadastrées section CM numéros 551 - 552 - 553 et 554, d'une superficie totale de 59 m ² , comme établie, décide de prononcer leur déclassement du domaine public, afin qu'elles puissent être cédées à la société LES LETTRES DU PARC.	5 min
3	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA POSTE - ECHANGE LES LETTRES DU PARC/COMMUNE DE CHAMBERY	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de l'échange sans soulte à intervenir entre la société LES LETTRES DU PARC et la Commune, tel que défini ci-dessus. Dit que l'intégralité des frais relatifs à cet acte sera à la charge de la société LES LETTRES DU PARC. Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents nécessaires à l'établissement de cet échange.	9 min

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE
4	ACQUISITION AUPRES DE CRISTAL HABITAT D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUÉE SUR L'ANCIEN SITE RUBANOX NECESSAIRE POUR L'EXTENSION DU CENTRE FUNERAIRE CREMATORIUM	Walter Sartori	Le projet de délibération est retiré de l'ordre du jour	***	***
5	INSTALLATION DE LA DIRECTION DE LA PREVENTION, TRANQUILITE ET SECURITE PUBLIQUE DANS LES LOCAUX DE L'EX INTERMARCHÉ AVENUE DES DUCS A CHAMBERY - AVENANT N°1 AU MARCHE N°16/29/2	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 10 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant ci-dessus établissant le nouveau montant de ce marché lot 02 démolition gros œuvre à 49 181,21 € HT ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant et à réaliser l'ensemble des formalités requises pour l'exécution dudit avenant.	10 min
6	CESSION VILLE DE CHAMBERY / UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF) - ECHANGE PARTIES COMMUNES ET TANTIEMES DE COPROPRIETE - 28 PLACE DU FORUM	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la cession, au profit de l'UDAF, des lots n°10 et n° 11, libres de toute occupation, au prix de 15 600 € (quinze mille six cent euros) ; Décide l'échange sans soulte dans les conditions ci-avant définies ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que la recette sera inscrite au budget 2017 de la commune.	13 min
7	CESSION D'UN PARKING AU PROFIT DE CRISTAL HABITAT - RUE DU PRE DE L'ANE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la cession à titre gratuit, à intervenir entre la Ville de Chambéry et Cristal Habitat, d'une emprise de terrain, d'une superficie d'environ 1 201 m ² , à détacher des parcelles cadastrées section A0 n°115 - 229 et 231, telles que définies ci-dessus et figurées sur le plan de division joint ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant, ainsi que tout document s'y rapportant, et notamment le document d'arpentage.	15 min

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE
8	CESSION D'UNE EMPRISE AU PROFIT DE LA COPROPRIETE 310 QUAI CHARLES RAVET - QUARTIER DU LAURIER	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la vente à l'euro symbolique à la copropriété du 310 quai Charles Ravet, d'une emprise d'environ 3 m² à détacher de la parcelle cadastrée section BR n°402 ; Dit que l'intégralité des frais relatifs à cette vente (frais de géomètre et frais notariés) sera à la charge des copropriétaires du 310 quai Charles Ravet ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents nécessaires à la régularisation de cette vente.	21 min
9	ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN A LA SCI LES RIVES DE L'HYERES - AVENUE DU GRAND VERGER	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition à la S.C.I. LES RIVES DE L'HYERES, des parcelles cadastrées section BY n°189 pour partie, soit 257 m², et n°190 pour sa totalité, soit 227 m², au prix unitaire de 80 €/m². Le montant de l'acquisition de ces 484 m² représente un montant de 38 720 € (trente-huit mille sept cent vingt euros) ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Impute la dépense au budget 2017 de la Commune.	22 min
10	SUBVENTIONS AUX MAISONS DE L'ENFANCE POUR LES ATELIERS EXTRA-SCOLAIRES DU SOIR - PERIODE DE JANVIER A JUIN 2017	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue les subventions suivantes aux associations pour les activités du soir proposées de janvier à juin 2017 : Maison de l'enfance Chantemerle : 2 000 € Maison de l'enfance Le Nivolet : 5 400 € Maison de l'enfance Château du Talweg : 4 000 € Maison de l'enfance La Feuille de Chou : 670 € Maison de l'enfance Refuge des Loupiots : 4 900 € Maison de l'enfance Les Petits Bisserrains : 1 350 € Centre socio-culturel des Moulins : 2 400 € Autorise le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens aux associations listées ci-dessus.	23 min

11	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE CHAMP DE LA JEUNESSE	Isabelle Rousseau	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accorde le versement d'une subvention d'équipement de 1 400 € à chacune des structures suivantes : Centre Socio Culturel des Combes, Espace de Vie Sociale Châtaigniers pour Tous, Centre Socio Culturel Pugnet, Centre Social d'Animation du Biollay, Association de Quartier du Centre-Ville, Centre Socio Culturel des Moulins, Maison des Jeunes et de la Culture ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.	26 min
12	CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC RESACOOOP - AVENANT N°1	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant n°1 à la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Resacoop ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.	27 min
13	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DANS LE CADRE DU JUMELAGE CHAMBERY TURIN	Isabelle Rousseau	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 1 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accorde une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Ecole de la deuxième chance de Chambéry, pour la création d'un documentaire sur le jumelage Chambéry-Turin ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.	29 min
14	TARIFS 2017-2018 DE LA CITE DES ARTS	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les tarifs de la Cité des Arts pour l'année scolaire 2017-2018, présentés en annexe.	31 min
15	DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES	Benoît Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 pour le budget annexe des Pompes funèbres.	35 min

16	DECISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 44 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION(S)	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 pour le Budget annexe du Crématorium.	36 min
17	DISSOLUTION ET LIQUIDATION DE LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES	Pierre Perez	Mis aux voix, le rapport est adopté par : 35 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 9 ABSTENTIONS	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la cessation de l'activité de la régie municipale des Pompes Funèbres au 30 juin 2017 à minuit ; Prononce la dissolution de la régie municipale des Pompes Funèbres, dotée de la seule autonomie financière, au 31 octobre 2017. Les comptes des deux budgets annexes des Pompes Funèbre et du Crématorium, seront arrêtés à cette date ; Dit que le Maire est chargé en qualité d'ordonnateur de procéder à la liquidation de la régie ; Dit que l'actif et le passif de la régie, seront repris au budget principal de la commune ; Dit que les résultats comptables 2017 seront repris au budget principal de la commune par délibération budgétaire ; Dit que les immobilisations en provenance des deux budgets annexes des services funéraires et réintégrées dans l'actif du budget principal Ville feront l'objet d'écritures d'ordre non budgétaires afin de constater dans l'actif la mise en concession ; Prend acte que l'ensemble des droits et obligations, notamment les obligations contractuelles liant la régie à des tiers, sera transféré au concessionnaire, à l'exception des obligations attachées au marché n 16/17/1 passé avec la société Facultatieve Technologies le 15 décembre 2016, pour ses parties ne relevant pas du volet maintenance, qui resteront à la charge de la Ville.	40 min

18	MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SAVOIE ET DE LOCAUX AUPRES DE LA VILLE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la mise à disposition d'un agent de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie auprès de la Ville pour assurer des missions d'éducatrice et de directrice adjointe de structure petite enfance « A petits pas » pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017 ; Approuve la mise à disposition des locaux du pôle petite enfance situé avenue Jean-Jaurès pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions s'y rapportant, annexées à la présente délibération.	45 min
19	MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les propositions de modifications, de suppressions et de créations d'emplois au sein du tableau des emplois joint en annexe de la présente délibération ; Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du BP 2017.	46 min
20	ACTES PASSES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette liste de décisions, donne acte du présent compte-rendu	LE CONSEIL MUNICIPAL : Donne acte.	52 min
21	QUESTION DE L'OPPOSITION CONCERNANT LA RENTREE SCOLAIRE 2017	Guy Fajeau		Réponse écrite à la question écrite de l'opposition. Pas de vote.	56 min

Affiché à l'Hôtel de Ville, le 19 juin 2017.

Damien Varon
Secrétaire de Séance

Michel Dantin
Maire

Pour le Maire empêché,
La première Adjointe
Josiane BEAUD